Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260616-68_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 09/06/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Valérie BRARD, Monsieur Thierry MASSON.

Madame Aïnhoa CLOUÉ a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°68/2026

BUDGET COMMERCE MULTISERVICES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget primitif 2026 du Budget Commerce multiservices comporte une erreur matérielle lors de la saisie informatique de la reprise anticipée des résultats de fonctionnement.
De ce fait, une décision modificative s'avère indispensable afin de régulariser les montants de la reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.

Il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au Budget Commerce multiservices en procédant à la décision modificative suivante :

Article – Intitulé	***Montant***
Article 002 (recette) « Résultat de fonctionnement reporté »	+ 2 194,99 €
Article 61558 (dépense) « Entretien et réparations sur autres biens mobiliers »	+ 2 194,99 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la décision modificative n°1 telle que mentionnée ci-dessus.

À Combourtillé, le 16 juin 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Aïnhoa CLOUÉ

Le Maire,
Philippe BUINEAU